

[HTTP://WWW.AQUI.FR/POLITIQUES/ORGANISATION-TERRITORIALE-ET-COMMUNE-VERS-UNE-DISPARITION-SILENCIEUSE,11041.HTML](http://www.aqui.fr/politiques/organisation-territoriale-et-commune-vers-une-disparition-silencieuse,11041.html)

## POLITIQUE | Organisation territoriale et commune, vers une disparition silencieuse?



Nouvelle carte des régions, disparition programmée de tout ou partie des départements, voilà les sujets qui déclenchent les passions quand on évoque la réforme territoriale. Une nouvelle organisation dans laquelle on sait aussi le développement des intercommunalités, et l'affirmation des métropoles. Mais pour autant, constatons-le avec les intervenants universitaires et professionnels de la table ronde de ce 30 octobre, rien ou presque ne transpire au sujet de la commune et de son recul du fait de la croissance des intercommunalités. Mais, ce retrait, silencieux, jusqu'où peut-il aller? La commune peut-elle être soluble dans l'intercommunalité? Au fil des évolutions, renforcements et diversifications de ces « interco », la dissolution, pour ne pas dire la disparition des communes est-elle, à terme, envisageable, envisagée voire programmée, alors même que pour l'heure aucun débat ne se fait franchement jour en la matière?

La France compte un peu plus de 36 700 communes, soit à elle seule le tiers des communes des 28 états Membres de l'Union européenne. Comme le rappelle, Nicolas Kada Professeur de Droit public à l'Université de Grenoble, elle est depuis la Révolution Française la cellule démocratique de base de l'organisation territoriale, et les taux de

confiance record des français dans leur maire (66% de confiance, contre 34% dans leurs parlementaires et moins de 20% dans leur Président de la République), livrés par Stéphane Bussonne, Président Aquitaine du Syndicat National des Directeurs Généraux de Collectivités Territoriales, confirment la spécificité de cette collectivité dans notre pays.

**L'intercommunalité comme "remède"** Pour autant, face à cet émiettement des communes (75% d'entre elles comptent moins de 1000 habitants, soit 15% de la population française), l'intercommunalité s'est développée dès le 19<sup>ème</sup> siècle, rappelle l'universitaire grenoblois. D'abord conçue comme une solution de coopération technique spécialisée, puis à vocation multiple, l'intercommunalité «va progressivement s'apparenter à ce qu'est une collectivité locale avec la création «d'une intercommunalité de projets», la communauté urbaine, dans les années 60». Loi après loi, ces intercommunalités de projets vont se multiplier, se diversifier (pays, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole...) et se généraliser. A tel point que «désormais aucun territoire ne doit échapper à l'intercommunalité, et un seuil minimum obligatoire de 20 000 habitants a même été prévu par la loi», souligne Nicolas Kada.

Si l'intercommunalité est pensée comme «un remède à l'émiettement communal», c'est aujourd'hui clairement l'argument de «la rationalisation économique» qui est mis en avant par les politiques dans la promotion de l'intercommunalité et dans la mutualisation et l'intégration croissante des compétences communales au profit de ces intercommunalités. Et, côté salle comme coté scène, les participants à ces Rencontres l'admettent volontiers; «la commune est de moins en moins le périmètre adapté à l'efficacité de l'action publique. Celle-ci pour être efficace doit être mise en œuvre au regard du «bassin de vie» auquel correspond davantage le périmètre des intercommunalités». Une fragilité de la commune également liée au «besoin de planification territoriale», souligné par Maurice Goze, Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme.

**"Une volonté de dévitalisation"** Une recherche de l'efficacité de l'action publique qui peu à peu «vide la commune de ses compétences, et bien qu'elle reste en droit détentrice de la compétence générale, elle n'a plus réellement en pratique les moyens financiers et politiques de l'exercer». Au final, même si aucun texte juridique ne l'énonce clairement, «l'intime conviction» du Professeur Kada est bien qu'il y a une volonté de l'administration centrale, et en cela dépassant les alternances politiques, qui «vise peu à peu à la dévitalisation des communes pour, un jour, aboutir à une suppression sans douleur de la commune.»

Une menace sur la commune également partagée par les autres intervenants de la table ronde. Pour Florence Lérique, maître de conférence en droit public à Bordeaux, le constat est le même, «on essaie de vider la commune de son contenu politique en ne lui laissant qu'une compétence administrative.» En d'autres termes, la commune de demain pourrait devenir une coquille politiquement vide, devenue au fil du développement des intercommunalités, un niveau d'arrondissement ayant pour seule vocation la gestion quotidienne de la vie de l'intercommunalité.

**Une proximité qui compte** Une «dévitalisation», voire une disparition, qui au delà de l'organisation administrative du territoire pose question pour les universitaires en terme «de proximité du citoyen avec l' élu local». Une proximité qui compte, car s'il existe bien désormais une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct, Nicolas Kada interroge «qui, lors des élections de mars dernier a réellement mesuré et fait son choix sur des enjeux intercommunaux? Les candidats eux-même dans leur profession de foi n'en réfèrent principalement qu'à la commune». Or, au regard des évolutions à venir, «si les élus régionaux sont encore plus loin qu'ils ne le sont aujourd'hui, s'il n'existe plus d'élus départementaux et si on perd le lien avec la commune, que restera-t-il de la démocratie locale?»